

Quelle est la composition de la famille proche de la personne concernée (préciser les nom, prénom, âge, adresse COMPLETE, lien de parenté) ?

Quelle est la situation patrimoniale de la personne concernée ? Préciser si possible le montant de ses revenus, des ses charges courantes, de ses dettes éventuelles, et de son épargne (placement, assurance-vie) ?

La personne concernée possède-t-elle un patrimoine immobilier ? Préciser.

Qui gère actuellement les affaires de la personne concernée par la demande ?

Indiquer le nom du (ou des) membre de la famille ou d'un proche susceptible d'exercer la mesure de protection, si elle est instituée ? Préciser les nom, prénom, adresse et lien avec la personne concernée par la requête ?

La personne concernée par la requête vote t-elle actuellement ?

OUI

NON

Pensez vous qu'elle soit encore en capacité d'exercer son droit de vote ?

OUI

NON

Si le majeur protégé est marié et que son conjoint est toujours vivant, bien vouloir nous préciser

s'il existe un contrat de mariage et si oui, lequel (séparation de biens, communauté universelle, autres) :

Observations particulières sur la situation de la personne concernée par la requête :

ATTENTION : Les mesures de protection étant réservées aux personnes qu'une altération de leurs facultés personnelles empêche de pourvoir seules à leurs intérêts, il est obligatoire que la présente requête soit accompagnée d'un certificat médical d'un médecin inscrit sur la liste établie par le procureur de la République, attestant de cette altération. A défaut de ce document, la requête sera IRRECEVABLE.

En conséquence, bien vouloir indiquer le nom du médecin inscrit sur la liste que vous avez consulté :

.....

Bien vouloir préciser si le rapport doit être transmis au Tribunal d'Instance directement par le médecin ou s'il est joint à la présente requête :

- Rapport médical joint à la requête
- Rapport médical transmis directement au Tribunal par le médecin

L'état de la personne à protéger lui permet-il :

- d'être utilement entendu par le Juge des Tutelles ?
- de se déplacer au Tribunal ?

Autre pièce à fournir : l'acte de naissance de la personne concernée en copie intégrale.

Fait à le.....
Signature(s)

Cette requête est à retourner à l'adresse
suivante :

Tribunal d'Instance de Montbéliard
Service des Tutelles Majeurs
Rue Mozart
25200 Montbéliard

après consultation du médecin habilité.

A réception de l'ensemble des pièces (requête, certificat médical du médecin habilité et acte de naissance), **vous serez convoqué avec la personne concernée par la requête** et les personnes éventuellement désignées pour prendre en charge la mesure de protection.

En application de l'article 432 du Code civil, la personne concernée par la requête peut se faire accompagner d'un avocat ou de toute autre personne de son choix sous réserve de l'accord du juge.